

NOTICE NÉCROLOGIQUE DE M. BERTRAND, MAIRE DE CAEN¹

Les années les mieux remplies de la vie publique de M. Bertrand, sont sans contredit, celles qu'il a passées dans l'exercice des fonctions municipales. Dès son entrée dans le conseil de la cité, en 1840, il montra des aptitudes que personne n'avait soupçonnées en lui jusqu'alors et qui, le plus souvent, ne s'allient pas aux goûts, aux dispositions naturelles, au génie particulier du littérateur ou du savant. Sa haute intelligence se plia tout de suite à l'étude des affaires administratives : pénétré des devoirs qu'il avait acceptés, il eut hâte de se rendre compte des intérêts à la gestion desquels il était appelé à concourir ; il y arriva bien vite : quelques mois passés, il était au courant de toutes les questions locales qui s'imposaient alors aux méditations des hommes désireux de réaliser d'importantes améliorations dont le besoin se faisait universellement sentir. Bientôt le conseil municipal comprit qu'il avait fait en M. Bertrand une recrue précieuse : les observations toujours pratiques, les aperçus ingénieux qu'il présentait dans les discussions, ses rapports si lucides où les affaires étaient magistralement traitées, la facilité, la chaleur et la légitime ténacité avec lesquelles il défendait les propositions dont il était l'auteur ou l'avocat éclairé et convaincu, révélèrent en lui un homme fortement organisé pour l'administration.

Aussi, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à l'honorable M. Durand², que ses convictions politiques et le rôle utile qu'il avait rempli dans le sein du conseil municipal avaient fait appeler, après

¹Notice nécrologique publiée dans *l'Annuaire du Calvados* 1876 pp 195-207

L'hommage rendu ici à M. Bertrand, considéré comme maire de la ville de Caen, n'est qu'un extrait d'une notice lue à l'Académie des sciences, art et belles lettres de Caen, dans la séance du 26 novembre.

La première partie de cette notice, due à la plume facile et consciencieuse de M Julien Travers, n'a pu trouver place dans *l'Annuaire*, à cause du défaut d'espace. M. Travers a envisagé particulièrement dans M. Bertrand le fonctionnaire de l'Université.

Ce n'est qu'en 1825, c'est-à-dire à l'âge de 27 ans, puisqu'il était né le 13 décembre 1797, que M. Bertrand entra dans l'enseignement comme régent au collège de Valognes, sa ville natale. En 1820, il vint occuper la chaire de troisième au collège royal de Caen, et l'année suivante, il fut appelé à la chaire de rhétorique. Reçu docteur en Juillet 1829, il fut nommé, le 7 mars 1831, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres; le 6 juillet 1840, le titre de doyen de la même faculté lui fut conféré, et il le conserva jusqu'à son élection comme député en 1863

M. Bertrand avait été élu membre du conseil général du Calvados en 1852 ; en 1869 et 1870, il renonça à l'honneur de représenter le canton ouest de Caen dans cette assemblée, et à solliciter le renouvellement de son mandat politique. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 décembre 1849, et officier du même ordre le 4 août 1858.

M. Bertrand est mort le 24 avril 1875 à Bellou-en-Houlme, Orne.

A. C.

Apparemment son dossier n'est pas sur la base LEONORE

Acte de naissance (AD 50 – Valognes – état-civil – An II-An VII (E 31) – vue 416) :

Du 27 frimaire an VI^e

Du mariage de Joseph Bon Bertrand âgé de trente-quatre ans originaire de Vallognes et de Jeanne Françoise Le Véele âgée de vingt-huit ans originaire de la commune de Morville l'un et l'autre demeurant en cette commune rue au Magnen est né du vingt-cinq du présent mois un enfant même dans la maison de son père qui nous la présenté vivant assisté de François Levéele et de Catherine Levéele père et sœur de lepouse qui ont donné à l'enfant les prénoms de François Gabriel lequel dit Levéele a signé avec le père avec moy ad^e municipal laditte Levéele ayant déclaré ne scavoit led. Jour et an

²Tout comme son successeur, François DURAND est d'origine manchoise. De fait, il est né à Saint-Vaast-la-Hougue, le 26 octobre 1796. Notaire à Caen, il entre au conseil général du Calvados en 1830. Républicain modéré, il est nommé maire de Caen suite à l'abdication du roi Louis-Philippe (29 février 1848). Dans la foulée, il est élu député pour l'assemblée nationale constituante (23 avril 1848). Mais, battu lors des élections municipales suivantes (29 juillet 1848), le préfet préfère nommer à sa place François-Gabriel BERTRAND. François DURAND décède peu après, le 25 septembre 1848, à Paris.

À noter que M. ROULLAND qui succédera à M. BERTRAND était lui aussi natif de Saint-Vaast.

la révolution de février 1848, au poste de maire de Caen, le choix se porta tout naturellement sur M. Bertrand, qui avait donné des gages d'une incontestable capacité et d'un esprit sagement libéral.

Nommé maire le 19 août 1848, M. Bertrand fut installé dans ses fonctions le 23 du même mois. Il est resté à la tête de notre édilité pendant vingt-deux ans.

Il y a eu peu d'administrations aussi fécondes que la sienne ; on n'est que juste et vrai en le proclamant. M. Bertrand aimait passionnément la ville de Caen : toutes ses pensées, tous ses efforts tendaient à la faire belle et prospère ; il s'occupait d'elle à toute heure, à tout instant ; malade comme bien portant, au milieu de nous ou loin de nous, il ne perdait jamais de vue les intérêts confiés à sa sollicitude ; dans ses rares journées de villégiature ou pendant que ses devoirs de député le retenaient Paris, il ne cessait de songer à sa chère cité, se faisait tenir exactement au courant des affaires qui s'y traitaient, adressait à ses collaborateurs des instructions sur toutes les questions graves et difficiles ; quelque part qu'il fût, il les aidait de ses conseils, les animait de son ardeur, les soutenait de sa grande autorité.

Toutes les observations utiles trouvaient dans M. Bertrand un auditeur empressé et bienveillant ; toutes les réclamations fondées étaient assurées auprès de lui d'un accueil favorable ; aucune plainte légitime ne se faisait entendre à l'Hôtel-de-ville sans obtenir satisfaction. Mais aussi comme il fermait impitoyablement l'oreille aux communications inspirées par le désir de se faire valoir, par l'égoïsme ou par la passion ! Avec quelle fermeté il opposait les règles de la justice aux prétentions exagérées ou iniques, sans souci des risques que sa popularité pouvait courir !

M. Bertrand succédait, après un intervalle trop court pour n'avoir pas été stérile, à une administration dont les intentions étaient excellentes, mais qui s'endormait un peu sur l'idée que tout était pour le mieux dans la meilleure des villes : il avait donc beaucoup à faire. Les devoirs si multipliés et si onéreux qui lui incombaient ne l'effrayèrent pas. Il n'est personne peut-être parmi vous qui ne se rappelle ce qu'était la ville de Caen il y a une trentaine d'années ; vous savez tous ce qu'elle est aujourd'hui ! Eh bien ! cette transformation est due presque entièrement à la puissante initiative et aux labeurs persévérants de M. Bertrand. Quand il accepta la mairie, il se trouva en face d'une œuvre vaste et ardue ; sa bonne volonté et ses forces s'en accrurent : la grandeur de la tâche, la difficulté des moyens de l'accomplir, les luttes qu'il allait avoir à engager avec les intérêts personnels, si ombrageux, si exigeants, rien ne l'arrêta. Il se mit à la besogne, marcha d'un pas sûr et résolu dans la voie qu'il s'était tracée, et la parcourut avec un succès complet.

Au moment où il fut placé à la tête de notre administration municipale, d'importants services étaient en souffrance : nos églises réclamaient des travaux considérables, nos cimetières étaient dans le plus déplorable état ; la voirie urbaine, à tous les points de vue, avait besoin de nombreuses améliorations.

M. Bertrand ne pouvait songer à entreprendre tout d'un coup l'œuvre si compliquée et si coûteuse de la restauration de nos églises ; mais il s'en occupa dès les premiers temps de son administration et la poursuivit sans relâche. Avec l'assistance indispensable du Gouvernement et l'aide prêtée par la fabrique dans la mesure de ses ressources restreintes, il fit exécuter, de 1853 à 1869, à l'église Saint-Étienne, le plus grandiose de nos monuments religieux, des travaux de consolidation et de réparation dont les dépenses cumulées forment un chiffre très élevé. Dans le cours de la même période, il obtint le concours de l'État pour une entière restauration de l'église Sainte-Trinité ; grâce à ses démarches et aux sacrifices qu'à son instigation la ville s'imposa, le travail fut poussé avec toute l'activité possible et terminé en quelques années. En 1858, il entreprit le dégagement de l'église Saint-Pierre, qu'il poursuivit jusqu'en 1866 et dont l'achèvement est dû à l'administration qui lui a succédé ; aujourd'hui cet édifice, un de nos plus beaux bijoux architectoniques, est à peu près complètement isolé. M. Bertrand fit aussi dégager, consolider et restaurer un autre monument qui offre un véritable intérêt et dont les archéologues déploraient l'abandon, la vieille église Saint-Étienne. Enfin, les autres églises, notamment celles de Saint-Jean, Saint-Sauveur, Saint-Julien et Vaucelles, ont été, sous son

administration, l'objet de travaux d'une certaine importance.

M. Bertrand, je le disais tout à l'heure, trouva nos cimetières dans l'état le plus affligeant. Les familles, la population tout entière en gémissaient ; les étrangers qui visitaient la ville de Caen manifestaient une surprise indignée. Pénétré d'un profond respect pour les morts et appréciant tout le prix de la conservation et du développement, chez les autres, des sentiments de pieuse vénération pour les tombeaux, le nouveau maire se hâta de donner une large satisfaction à des plaintes trop bien justifiées : des nivellements intelligemment conçus, des plantations bien appropriées au caractère et au plan des localités, l'ouverture de voies suffisantes pour la circulation, un système complet d'aménagements convenables, rétablirent l'ordre et la décence dans nos lieux de sépulture et leur donnèrent un aspect digne d'une importante cité. M. Bertrand rédigea ensuite un règlement en cinquante-six articles, portant la date du 14 juillet 1854, qui contient toutes les proscriptions propres à assurer le maintien de l'état nouveau qu'il avait constitué. Ce règlement est arrivé jusqu'à nous sans avoir été jugé susceptible d'aucune modification.

C'est principalement par de remarquables travaux de voirie que l'administration de M. Bertrand s'est signalée.

Il ouvrit d'abord le boulevard de la Préfecture, une de nos plus belles voies publiques, qui démasqua la façade du Lycée ; il dota le quartier Saint-Gilles d'une communication directe avec le centre de la ville ; il remplaça par de larges rues la Venelle-aux-Chevaux et la ruelle malsaine de la Boucherie : il créa la rue au Canu, la rue de l'Arquette ; il conçut et mena à terme des entreprises de détail beaucoup trop longues à énumérer : adoucissements de pentes, élargissements, repavages, macadamisages, qui furent de véritables bienfaits pour des quartiers à peu près négligés jusqu'alors.

Une des œuvres capitales de M. Bertrand fut la suppression du quartier dit *de la Foire*. Qui de nous, s'il habitait Caen avant 1860, ne se souvient de ce quartier malpropre, qui n'abritait, sauf de rares exceptions, que des bohèmes du plus bas étage, où le vice s'étalait effrontément, que les honnêtes gens hésitaient à traverser, et dans lequel la police était, pour ainsi dire, en permanence ? Il n'y avait là aucune amélioration possible à entreprendre ; c'était une lèpre incurable qui exigeait des mesures radicales. M. Bertrand se concerta avec un préfet qui a laissé les meilleurs souvenirs dans le département, M. Tonnet, et, grâce à cet accord entre deux hommes qui voulaient le bien fermement, les immondes constructions entassées sur une surface d'un peu plus d'un hectare, le long de dix rues étroites et sombres disparurent en entier pour faire place à un quartier tout nouveau, où des rues larges, pourvues de beaux trottoirs, sont bordées d'habitations de l'aspect le plus agréable. Aujourd'hui l'étranger qui, pour arriver au cœur de la cité, après avoir suivi la magnifique promenade appelée le Cours-la-Reine, traverse ce quartier transformé où le département a fait construire une caserne monumentale de gendarmerie et d'où les yeux se portent sur le théâtre, l'hôtel de la préfecture, l'Hôtel-de-Ville, le boulevard intérieur, conçoit, dès ses premiers pas, une excellente opinion de l'ancienne capitale de la Basse-Normandie.

La suppression du quartier de la Foire fut suivie de près de la création du boulevard qui part de la place de la Préfecture et se prolonge jusqu'au bassin à flot. On se rappelle ce quai misérable compris entre le pont d'Amour et le pont Saint-Jacques, où étaient amarrés des bateaux-lavoirs et le long duquel se voyaient des masures affectées à l'industrie du lessivage du linge, le moulin Saint-Pierre et l'infect cloaque dans lequel il croupissait, la rue des Petits-Murs, le pont Saint-Pierre, si dangereux pour les voitures, enfin, la rue des Quais, avec sa chaussée inégale, son parapet délabré. Toutes ces misères, M. Bertrand les a fait disparaître, secondé par une administration intelligente, active, amie du progrès, l'administration des ponts et chaussées. À leur place s'étend aujourd'hui la belle et large voie qui recouvre la rigole d'alimentation du canal maritime, ce boulevard long de près d'un kilomètre, qui s'embellit de jour en jour par la réalisation successive des alignements et l'établissement de constructions nouvelles.

Il ne suffit pas de créer des rues, d'en redresser ou d'en élargir d'autres, d'améliorer, en un mot, la voirie d'une ville à l'effet d'y rendre la circulation plus libre, plus commode, plus rapide, il faut doter les rues d'un éclairage convenable, il faut en assurer la propreté en y répandant l'eau aussi abondamment que possible et en prescrivant toutes les mesures de police et de salubrité qu'il appartient au pouvoir municipal d'édicter. M. Bertrand n'a pas failli à cette tâche.

L'éclairage au gaz était établi dans la ville de Caen depuis 1839, mais il était restreint à quelques quartiers, et le gaz était fourni à des prix trop élevés. M. Bertrand saisit les occasions qui se présentèrent à lui successivement d'imposer à la compagnie concessionnaire une extension de la canalisation et un abaissement de ses tarifs. Il ne put tout faire et dut laisser à son successeur la charge et l'honneur de substituer, dans les quartiers excentriques, l'éclairage du gaz à l'éclairage à l'huile, et d'obtenir de la compagnie de meilleures conditions pour la ville et pour les particuliers.

C'est encore à M. Bertrand qu'on doit la création d'un service hydraulique jugé alors suffisant pour l'entretien de la propreté de nos rues et pour les besoins des habitants, mais dont le temps a fait constater la nécessité d'accroître la puissance. En 1852, pour utiliser la chute de Gémare, dont la ville était devenue propriétaire, il fit approuver l'acquisition du moulin de ce nom dans le but d'y fonder un château d'eau ; en 1856, sur sa proposition, le conseil municipal vota la dépense nécessaire pour l'installation au même lieu d'une machine hydraulique, qui fut bientôt mise en communication avec les dispositions déjà organisées à l'hôtel-Dieu, et pour l'établissement de plusieurs conduites destinées à desservir les principaux quartiers de la ville ; en 1858, il traita avec un entrepreneur pour l'exécution des travaux ; enfin, en 1859, un second réservoir fut établi au *clos Beuvrelu* pour l'alimentation des fontaines municipales. — Cette œuvre de M. Bertrand, qui atteste une fois de plus son active sollicitude pour les intérêts remis entre ses mains, fut continuée par l'administration de M. Roulland qui augmenta, dans des proportions reconnues encore insuffisantes, le volume d'eau à distribuer et étendit la canalisation, à plusieurs quartiers qui avaient réclamé un avantage dont ils ne devaient pas rester plus longtemps privés.

Pour en finir avec les soins donnés par M. Bertrand à la voirie urbaine, nous dirons que, par un grand nombre de règlements publiés de 1849 à 1870, il pourvut à la suppression de divers abus et à la satisfaction de nombreux besoins. Un arrêté du 30 janvier 1849 présente une longue série de dispositions, encore en vigueur aujourd'hui, sur la propreté et la salubrité des rues ; par d'autres arrêtés, M. Bertrand proscrivit des arrosages quotidiens en temps de sécheresse, ordonna l'enlèvement de toutes les bornes placées sur la voie publique, organisa un système de balayage, régla l'écoulement des eaux pluviales et ménagère, compléta par des dispositions nouvelles les règlements antérieurs sur la police des promenades ; enfin, les permissions de voirie furent l'objet d'un règlement qui est un véritable code sur la matière.

Je crains de vous fatiguer en poursuivant l'énumération de toutes les mesures utiles que la ville de Caen doit à l'activité infatigable de M. Bertrand ; il faut cependant que je parle encore de plusieurs œuvres qui appartiennent à son administration.

Il conçut, en 1859, l'idée de créer à Caen des magasins généraux. La chambre de commerce n'ayant pas jugé possible de se charger de cette grande entreprise il étudia les moyens de la réaliser au compte de la ville. En 1860, avec l'autorisation du conseil municipal, il fit l'acquisition de vastes bâtiments appartenant aux héritiers de Bernetz, pour les affecter, en même temps que plusieurs autres constructions dont la ville était déjà propriétaire, à l'usage de docks, et, immédiatement, l'établissement fut organisé et entra en service ; puis, quelques années plus tard, cet établissement prit de nouveaux développements par l'édification de magasins en bois sur le quai Venduvre ; et ce fut ainsi que les vœux, émis depuis longtemps et souvent renouvelés de notre commerce, reçurent une entière satisfaction.

Il existait à Caen une école d'équitation et de dressage qui remontait au siècle dernier. Les locaux qu'elle occupait étaient insuffisants, ses installations défectueuses, son matériel incomplet ; aussi ne rendait-elle pas les services qu'on est en droit d'attendre d'un établissement de ce genre. M. Bertrand pensa que notre ville, centre d'une grande industrie chevaline, devait mettre de plus sérieuses ressources à la disposition des intéressés. Il fit auprès de l'Administration des haras des démarches pressantes dans ce but, et, grâce à l'énergie de ses instances et à la légitime influence qu'il exerçait, il lui devint possible d'entreprendre, dans l'école, des constructions et appropriations qui en firent un des plus beaux établissements hippiques du pays.

Je pourrais prolonger cette nomenclature des services rendus à la ville par M. Bertrand : nos musées, notre jardin des plantes, nos écoles des beaux-arts, nos fourneaux alimentaires, ces établissements et d'autres encore portent des traces de son active et féconde administration, Peut-être aussi pourrait-on avec justice lui attribuer une part notable des mesures qui ont été prises pour préserver quelques-uns de nos quartiers des inondations qu'ils avaient si fréquemment à subir.

Mais je ne parlerai plus que d'une importante conception de M. Bertrand qui, inspirée par des vues très louables et répondant à des besoins réels, n'a pas eu le succès qu'il en attendait.

Par une loi du 10 février 1851, l'Assemblée nationale avait ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit extraordinaire destiné à encourager la création d'établissements municipaux de bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits. M. Bertrand vit là une occasion de fonder à Caen une grande institution philanthropique et industrielle à la fois, dont l'utilité ne lui paraissait pas contestable. Le Gouvernement, avec lequel il s'entendit, lui assura une subvention de cent mille francs. C'était un secours considérable pour une entreprise qui aurait été réduite à des proportions en rapport avec les véritables nécessités à satisfaire. Malheureusement, on eut la pensée de doter notre ville d'une usine modèle, avec l'espoir qu'en y exagérant les perfectionnements, en y multipliant les services, on arriverait à obtenir des produits qui couvriraient la dépense et peut-être même accroîtraient les revenus communaux. Était-ce une illusion ? La suite semble l'avoir prouvé. M. Bertrand avait fait une étude sérieuse du projet³ ; mais il avait compté que les évaluations des devis primitifs ne seraient pas dépassés, et il est permis de croire que, si l'on était resté dans la limite des prévisions de la première heure ; si, d'un autre côté, le personnel préposé à la gérance de l'établissement avait été plus intelligent, plus actif, mieux pénétré de ses devoirs ; si, plus tard, au lieu de fermiers inhabiles et insolvables, la ville avait pu avoir comme exploitants des hommes réunissant à une aptitude spéciale l'esprit d'ordre, d'activité, le savoir-faire, elle aurait retiré annuellement de ses bains et lavoirs des produits qui, après un certain temps, auraient peut-être atteint le chiffre des dépenses effectuées.

Ce qu'on peut reprocher à M. Bertrand, c'est d'avoir cédé trop facilement à un entraînement qui prenait sa source dans un zèle ardent pour le bien de la cité qu'il administrait. Cet entraînement le fit persévérer dans son entreprise, d'abord malgré les graves mécomptes qu'il trouva dans l'exécution, et ensuite, quand l'œuvre fut achevée, malgré les déceptions que l'exploitation lui fit éprouver. Mais nous savons tous ce qui arrive lorsqu'on s'est engagé à la poursuite d'un but, avec une ferme conviction de son utilité, avec une foi robuste dans le succès : quelles que soient les objections qui se produisent, les obstacles qui se dressent devant vous, on s'obstine, on s'acharne, persuadé que les avantages de l'œuvre accomplie compenseront et au-delà les sacrifices qu'on s'est imposés ; et, le but atteint, quand les résultats trompent vos espérances, on ne reconnaît pas que l'échec est inhérent aux conditions de l'entreprise, on l'attribue à des circonstances passagères, exceptionnelles, et l'on poursuit sa route avec la conviction que l'avenir vous réserve d'amples dédommagements. Ainsi fit

³Il résulte d'un travail très approfondi dont les résultats sont consignés dans un volume in-4° de 432 pages qui se trouve dans les archives de la mairie, que les dépenses d'établissement des bains et lavoirs n'étaient prévues que pour 367333 fr. 90 c. ; que les frais d'exploitation étaient estimés, par jour, à 207 fr. 16 c. , et la recette à 334 fr. 85 c.

M. Bertrand. Jusqu'à la fin de sa carrière, il resta inébranlable dans sa confiance ; il persista à croire que le temps viendrait où l'entreprise, sagement administrée, habilement exploitée, triompherait de toutes les difficultés. La foi qui l'animait était toute personnelle ; le public était loin de la partager. L'œuvre pêchait par la base ; elle avait coûté trop à créer, l'entretien en était trop onéreux ; d'un autre côté, les préjugés contre le caractère industriel de l'établissement avaient persisté malgré tout ; le rôle que la ville avait pris de faire concurrence à une industrie locale continuait d'être vu avec une grande défaveur ; les souffrances de l'entreprise, au lieu de s'amoinrir, allèrent toujours en augmentant, au point que l'administration de M. Roulland, malgré le sentiment qu'elle avait de l'utilité de l'œuvre au point de vue humanitaire, malgré sa répugnance à détruire ce qui avait été fondé avec tant d'efforts et à de si grands frais, se vit obligée, reconnaissant que l'établissement des bains et lavoirs faisait le présent trop lourd et l'avenir trop menaçant, de déclarer que le sacrifice lui en paraissait indispensable.

Quelle que soit la faute reprochable à M. Bertrand, faute atténuée, d'ailleurs, par la sincérité de sa conviction que partagea longtemps un conseil municipal éclairé et dévoué aux intérêts de la ville, et par les services que l'établissement a rendus, principalement à la classe ouvrière, elle ne saurait diminuer l'importance des bienfaits dont notre cité lui est redevable.

Tout ce bien n'a pu être fait sans de grandes dépenses. Ces dépenses, l'opinion publique, sous la pression de certaines tendances, les a encore exagérées. Il faut reconnaître qu'en général l'administration de M. Bertrand a été économe des deniers de la ville, ménagère des intérêts des contribuables, et, lorsqu'elle a fait place à une autre, on a pu constater l'inanité ou l'exagération des plaintes auxquelles elle avait donné lieu. Durant son long exercice des fonctions édificiennes, M. Bertrand n'a jamais rien demandé à ses concitoyens, comme sacrifices extraordinaires, au-delà du maximum réglementaire de vingt centimes additionnels, et le moment venu, en 1871, de dresser le bilan financier de sa gestion, ont été tout surpris de voir que l'arriéré ne s'élevait qu'à une somme relativement faible qui a pu être facilement soldée.

Si l'on consulte l'état des finances de villes du même ordre que Caen, on voit que partout les administrations municipales ont sacrifié à un amour du progrès qui a fait éclore des œuvres éminemment utiles, entremêlées de quelques erreurs plus ou moins coûteuses, et que partout il en est inévitablement résulté des situations qui, dans certaines localités, ont été bien plus fâcheuses que chez nous. L'administration de M. Bertrand a laissé des emprunts en cours d'amortissement, des dettes à servir ; mais comment exécuter des travaux publics, importants et productifs, sans grever l'avenir ?

Oui, sans doute, M. Bertrand a puisé largement dans le trésor de la ville ; sans doute, il a demandé à ses concitoyens des sacrifices qui ne lui ont jamais été refusés. Mais quels bienfaits il leur a prodigués en échange ! Combien la cité n'y a-t-elle pas gagné ! De quelles institutions utiles elle s'est trouvée dotée, de quelles améliorations elle a été admise à profiter ! Comme tous les services municipaux ont progressé ! En vérité, quand, avec le souvenir du passé, on parcourt la ville de Caen, on visite tous ses établissements publics, on n'a pas à regretter les emprunts faits à l'avenir, sans lesquels la possession d'une grande partie au moins des avantages dont nous jouissons se ferait encore longtemps attendre.

Après avoir accompli tant de bien, M. Bertrand, chez lequel le zèle n'avait pas été amorti par l'âge, qui se sentait encore assez de vigueur, assez de ressort moral pour conserver pendant quelques années le mandat dont il s'était si noblement acquitté, a dû se retirer devant un arrêt du suffrage universel. Quand nos descendants consulteront les annales municipales de Caen, ils se demanderont comment un homme aussi supérieur, qui avait dépensé tant d'intelligence et d'énergie au service de la ville, dont l'administration s'était signalée par tant d'œuvres considérables, a pu se voir, un jour, tout à coup, l'objet, de la part de ses concitoyens au milieu desquels s'étaient passés les deux tiers de sa vie, d'une répulsion qui l'a fait exclure du conseil de la cité. Il ne faut pas y voir, disons-le bien vite, un acte d'ingratitude réfléchi : la conscience de la majorité des électeurs avait été troublée par des

allégations inexactes, des appréciations hasardées des faits et des intentions de M. Bertrand. Nous sommes convaincus que, si ceux qui le connaissaient bien, qui l'avaient suivi dans son existence administrative, qui avaient plus ou moins participé à ses œuvres et pu, par conséquent, apprécier ses éminentes qualités et les résultats de sa gestion, avaient cru nécessaire de prendre sa défense, ils auraient indubitablement paralysé les attaques téméraires dont il a été la victime. Il faut dire, parce que c'est la vérité, que M. Bertrand a succombé sous le poids d'une impopularité née d'erreurs que la légèreté des uns, la malignité des autres avaient propagées et entretenues. J'ai trop bonne opinion de l'esprit de la ville de Caen pour envisager autrement le scrutin du mois d'août 1870.

Quoi qu'il en soit, M. Bertrand a dû se retirer, et il l'a fait avec la dignité qui a toujours caractérisé sa conduite. Il est rentré dans la vie privée sans colère, sans se plaindre, même sans murmurer, avec cette calme résignation que donnera conscience d'avoir fait le bien. Ceux qui l'ont visité dans les jours qui ont suivi sa retraite, alors qu'il était encore tout meurtri de sa chute soudaine, n'ont pas entendu sortir de sa bouche une parole, n'ont surpris chez lui aucun mouvement de protestation contre l'ostracisme qui l'avait frappé. Son dévouement pour la cité n'en a subi aucune atteinte. Toutes les fois que les hommes, qui ont accepté après lui le fardeau de l'administration, ont eu besoin de recourir à ses lumières et à son expérience, il ne leur a jamais marchandé son concours ; il leur a, au contraire, fourni avec empressement les renseignements, les avis, les conseils qu'ils venaient lui demander. Si son successeur, dont le nom restera encore longtemps populaire, homme d'intelligence et de cœur, nature d'élite, ardente pour le bien, ne négligeait aucune occasion de proclamer ses titres à la vénération et à la reconnaissance publique, M. Bertrand, de son côté, était heureux de recommander M. Roulland à l'estime et à la sympathie de ses concitoyens.

Le dévouement de M. Bertrand pour l'intérêt public était tel qu'il éprouva une véritable satisfaction à consacrer ses derniers jours à nos établissements hospitaliers en qualité de simple membre de cette commission administrative dont il avait été si longtemps le président de droit. Ces fonctions modestes, il les remplit avec le même zèle et la même assiduité qu'il avait apportés dans l'exercice de mandats plus étendus. Il accepta aussi avec empressement, et conserva jusqu'à la fin de sa vie la présidence d'une des délégations cantonales pour la surveillance des écoles primaires, ce qui lui procura de fréquentes occasions de revoir cette jeunesse qu'il aimait, à laquelle il avait adressé, dans tant de circonstances solennelles, de paternels conseils, de bienveillantes exhortations.

M. Bertrand a donc été, jusqu'à l'extrême limite de sa vie, un homme essentiellement utile ; la mort seule a rompu le lien qui l'unissait à cette cité à laquelle il avait donné tant de preuves de dévouement.

Est-ce que l'heure d'une juste réparation n'est pas arrivée pour lui ? Est-ce que la ville de Caen pourrait laisser son nom et ses services tomber dans l'oubli ? Elle a attaché à plusieurs de ses rues le souvenir de célébrités qui ne sont pas son patrimoine exclusif, et elle ne rendrait pas le même hommage à l'un des plus utiles, des plus dévoués de ses enfants d'adoption. La postérité s'en étonnerait. Ne lui laissons pas le soin de payer notre dette. Il y a un an bientôt que cet homme de bien est descendu dans la tombe ; il est temps que sa mémoire reçoive un témoignage de la reconnaissance publique. Sa vie laborieuse et féconde est un exemple à proposer à la génération présente et à celles qui la suivront.

A. CAMPION.